

Mardi 31 Juillet 2024 à 18 heures, sous la présidence de Claire DelandeCattiaux, Maire de Gagnac sur Cère - Salle du Conseil municipal 46130 GAGNAC-SUR-CERE

Présents :

DELANDE CATTIAUX Claire, BARGUES Denise, BEGUEY Eric, VAN GASSE Francis, MONTBERTRAND Ginette, DALES Maxime, BUCHET Stéphan, LYS-AUILLANS Elodie
Excusés et ayant donné procuration, CHAPUIS Jacques à Eric BEGUET, VAN GASSE Lucette à Francis VAN GASSE

Absents : CLARET Cédric, DOS SANTOS Anthony

Ordre du jour :

• Élection du secrétaire de séance

Eric BEGUEY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

• Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Ginette MONBERTRAND affirme que l'abstention équivaut à un vote contre. S'étant abstenue en pensant être contre, elle conteste le procès verbal.

Après débat Claire DELANDE stipule que l'on ne peut pas revenir sur le vote et qu'une abstention ne vaut pas vote contre et se réfère aux textes. Une abstention équivaut à une non participation.

Maxime DALES revient sur un phrase mal tournée qui ne définit pas exactement sa remarque dans laquelle il demande de préciser qu'il « s'interroge » sur l'attractivité de la commune compte tenu des restrictions foncières envisagée vis à vis du PLUIH.

Le procès verbal sera réédité après modification de ce passage.

• Travaux de l'Église : travaux et honoraires de l'architecte

Dossier urgent, suite demande DETR après réception de deux messages stipulant que la demande de subvention ne sera débloquée qu'après transmission de la part de l'architecte du permis de construire. Ce dernier ne pouvant pas transmettre le document en question qu'après acceptation de ses honoraires.

Mr CRABOS a déjà réalisé une étude et propose une rémunération qui s'élève à 11,20 % de la base de la première tranche des travaux (123115,67 € HT), soit 13788,96 € HT

La proposition est votée à l'unanimité.

• Marché public de la Maison de la place : choix des entreprises

Claire DELANDE rappelle la nécessité de valider ce qui à été décidé en commission d'appel d'offre.

Les 10 lots suivants sont passés en revue.

Lot 1 : Démolition Gros Œuvre, lot infructueux, pour dépassement du budget prévu

Lot 2 : Etanchéité, lot infructueux, aucune proposition n'étant enregistrée

Lot 3 : Serrurerie, l'entreprise VIGIER a été retenue

Lot 4 : Menuiserie Bois, lot infructueux, pour dépassement du budget prévu

Lot 5 : Plaquisterie isolation, l'entreprise PEREIRA a été retenue

Lot 6 Carrelage, l'entreprise BATTUT a été retenue

Lot 7 : Peinture, lot infructueux, pour dépassement du budget prévu

Lot 8 : Elect. Vent. Chauff. , lot infructueux pour dépassement du budget prévu

Lot 9 : Plomberie Sanit., l'entreprise BLADOU a été retenue

Lot 10 : Fumisterie Poêle l'entreprise LOT ENERGIE a été retenue

Claire Delande rappelle à cette occasion qu'une négociation de gré à gré n'est possible que si le montant estimé ne dépasse pas 20 % du montant total des travaux. En ce qui concerne les lots infructueux la concertation est relancée, d'autres entreprises devront se déclarer avant la date limite du 12 septembre.

Les propositions sont votées à l'unanimité

• **Participation financière à l'acquisition d'une baignoire pour le service palliatif de l'hôpital de Cahors**

Dans le débat il est souligné le désengagement de plus en plus conséquent de l'état. L'association sollicite une participation de 100 € de la part de chaque commune du Lot. A raison de 300 communes le montant de la participation totale s'élèverait à 30000 € (si toutefois toutes les communes adhèrent à cette proposition). Cette baignoire n'étant pas considérée comme matériel médical elle ne peut être financée par les pouvoirs publics.

Elodie LYS-AUILLANS compétente dans ce domaine propose d'étudier plus précisément la question.

La proposition est ajournée.

• **Rectification du plan de financement de la mise en place de la bâche pour la lutte contre l'incendie à la TEULIERE**

Claire DELANDE explique que lors du plan de financement précédemment proposé les sommes ont été libellées en TTC et non en HT. Les sommes ne correspondent donc pas aux devis envoyés par les entreprises. Soit un total de 10387,26 HT. Les recettes comprennent un Fast de 30 % (3530,86€), Fonds vert 15% (1765,45€), autofinancement 55% (5090,95€), Total : 10387,26 €.

La rectification est votée à l'unanimité

• **Questions diverses**

Fonds de péréquation coopération intercommunal : (FPIC). Réception d'un courrier du président de CAUVALDOR nous informant que nous sommes toujours susceptibles de bénéficier du FPIC. Cependant une perte est notée pour cette année de 43007€ qu'il convient de ventiler de la façon suivante : pour CAUVALDOR – 20888 € et pour la totalité des communes – 20119 €

SYDED : le SYDED propose un colloque à CATUS le 26 septembre 2024 concernant la maîtrise des déchets.

Déversement sauvage de déchets ménagers à signaler aux ESPLAGNES. Un bac poubelle a été renversé et vidé sur la voie publique, après débat Maxime DALES propose de prendre contact avec Cauvaldor afin qu'il y ait une prise en charge du déblaiement des immondices par les services inter-communaux.

Stephan BUCHET demande où en est-on au sujet des problèmes concernant la distribution d'eau sur SOUPEFRAICHE. Claire DELANDE informe qu'un bureau d'étude a été sollicité, une visite sur site est programmée le 19 août prochain. Une proposition d'honoraires sera proposée au vote lors du prochain conseil municipal.

Eclairage public : La FDEL doit commencer l'étude concernant la modernisation au mois d'août ; compte tenu de la surcharge des demandes des communes en ce domaine, un retard est constaté de la prise en charge de ce dossier par la FDEL

Remerciements faisant suite aux subventions accordées : Association des secrétaires de mairie, Dons du sang, Association du musée de la résistance, l'ONACVG (office national des anciens combattants et victimes de guerre)

Fin de séance